Table des matières

[Propos liminaire 1](#_Toc40432128)

[Introduction 1](#_Toc40432129)

[Remarques organisationnelles 2](#_Toc40432130)

[Plan de reprise 2](#_Toc40432131)

[Communication 2](#_Toc40432132)

[Mesures de prévention des risques 3](#_Toc40432133)

[Remarques de prévention des risques 3](#_Toc40432134)

[RPS 3](#_Toc40432135)

[Remarques sur le rôle des SST/LBM (message médical) 4](#_Toc40432136)

[Conclusion 4](#_Toc40432137)

# Propos liminaire

Les élus du CSE de Paris-Saclay sont aujourd’hui amenés à s’exprimer sur le plan de reprise progressive d’activité de l’établissement.

Avant cela, et en propos liminaire, ils notent que la phase de retrait du mois de mars s’est effectuée en bon ordre, malgré des circonstances inédites. Notre organisme et ses salariés ont su faire preuve de leur capacité d’adaptation et de leur réactivité face à la crise qui a frappé.

Au moment d’amorcer la reprise, qu’ils souhaitent prudente, des activités en présentiel, les élus veulent commencer cet avis motivé en remerciant particulièrement l’ensemble des personnels qui ont œuvré pour permettre de continuer l’activité en télétravail, ceux qui ont maintenu le site durant cette période, ainsi que ceux qui ont préparé la reprise.

Certains métiers, tels que personnel de santé, secrétaire, technicien, informaticien (notamment le support), radioprotectionniste, agent FLS, mais aussi les prestataires de la restauration collective, du nettoyage ou du « multiservices », se sont révélés, à la faveur de la crise, vitaux pour notre organisme, comme les éboueurs les chauffeurs-livreurs, les aides à domicile ou les caissières le sont au niveau de la Nation toute entière.

Les élus sont conscients du travail qui a été fourni, de la charge qui a été –et reste- imposée aux salariés impliqués, et de l’adaptation dont ils ont dû faire preuve face à la crise ; ils veulent donc, tout d’abord, marquer la reconnaissance du travail accompli. Les élus du CSE considèrent qu’il serait légitime de marquer concrètement (prime) à tous les personnels et quel que soit leur niveau qui ont contribué à la continuité de l’activité une reconnaissance particulière et recommandent qu’ils bénéficient d’une attention particulière, notamment vis-à-vis des RPS.

# Introduction

Période de repos prolongé pour certains, non sans stress, ou de charge (plus) importante de (télé)travail pour d’autres, le confinement va céder sa place à une période de transition incertaine. Cette transition ne lèvera pas tous les doutes ni n’allègera les charges de télétravail, loin s’en faut ; surtout, elle sera marquée par de multiples Incertitudes et sera nécessairement conditionnée par les évolutions de la situation sanitaire.

Après la phase de confinement, nous entrons dans une période, amenée à durer encore plusieurs semaines -ou même plusieurs mois- qui nécessitera de nouvelles manières de nous organiser, tant au niveau de nos activités effectuées sur site que celles qui continueront à s’effectuer à distance.

Sur site, tout d’abord, nous devrons minimiser, au moins jusqu’à l’été, la présence des salariés et mettre en place une organisation garantissant le respect des mesures sanitaires que la situation exige. Cette organisation devra, au surplus, permettre à chacun d’acquérir les nouveaux repères et les nouveaux comportements que nécessitera la situation ; les élus recommandent la prise en compte et le partage des propositions émises par les salariés dans le sens de l’amélioration et de l’adaptation de leur environnement à la nouvelle situation. Dans la même logique, les représentants du personnel, qui regrettent de ne pas avoir été associés dès le départ à l’élaboration du plan de reprise, souhaitent avoir un rôle actif dans son suivi.

Concernant le télétravail, ensuite, les élus ne peuvent que se féliciter de sa mise en place l’an dernier qui a permis, après des années de tergiversation, d’avoir une base minimale en termes d’organisation d’une part, de matériel d’autre part, pour assurer la continuité des activités. Ils ont aussi remarqué la rapidité de déploiement des solutions techniques qui a permis d’élargir les possibilités de télétravail. Les élus recommandent que ces possibilités soient encore étendues, et que la mise à disposition de nouveaux matériels demeure la priorité du moment. La délégation du personnel au CSE Paris-Saclay demande que, par application de la logique énoncée par les autorités, tout refus d’accorder le télétravail soit motivé par la hiérarchie et également qu’un bilan soit transmis régulièrement au CSE (liste des motifs de refus non nominatifs).

Par ailleurs, les élus notent avec inquiétude la situation de certains salariés précaires, telle que –nationalement- celle des alternants ; ils souhaitent que le CEA considère avec une bienveillance particulière la situation des salariés en interim dont le contrat est venu ou viendra à échéance dans les semaines qui viennent, de même que celle des salariés dont la prise de fonction était prévue. Ils recommandent, de même, que les contrats de formation par la recherche soient prorogés suite à la situation de confinement et que l’accès au site leur soit ouvert lorsque nécessaire.

# Remarques organisationnelles

## Plan de reprise

Les élus du CSE ont bien noté les instructions, répétées tant au niveau gouvernemental qu’à la direction générale de l’organisme, qui réaffirment que le télétravail doit rester la norme dès lors qu’il est possible.

Ils ont cependant noté que les chiffres du document « principe de reprise progressive d’activité au CEA », bien qu’énoncés comme un cadre, pourraient été interprété comme étant un « quota » à remplir. La prévision de l’arrivée dès la première semaine de reprise de 20 % des salariés de l’établissement Paris Saclay, soit 1500 personnes, semble trop importante et une reprise plus progressive permettrait de mieux tester les dispositions mises en place.

De plus, les élus ne veulent pas d’une logique d’objectif comptable en la matière et recommandent donc que ce chiffre soit explicité à tous comme une limite supérieure et que soient mentionnés :

1. l’objectif poursuivi,
2. le type des fonctions concernées par le retour en travail sur site et la fréquence de ce retour (présence sur site permanente ou ponctuelle selon les fonctions exercées).

Afin d’assurer un suivi de la reprise d’activité, les élus demandent à la direction une cartographie régulière des métiers des salariés présents sur site pour chaque unité ainsi que la liste des installations redémarrées

Les élus du CSE recommandent que, au-delà des deux premières semaines de reprise, un « plan de roulement » de présence sur site soit mis en place, au niveau de chaque installation, pour assurer à chaque salarié le souhaitant la possibilité de pouvoir revenir sur site. Ils notent, et encouragent, l’organisation d’horaires décalés.

## Communication

La période écoulée, il est vrai marquée par des incertitudes nombreuses et des décisions nationales fréquentes et parfois fluctuantes, souligne la nécessité d’une communication détaillée et précise vers les salariés en général, et vers le management de proximité en particulier, eu égard à son rôle de relais du plan de reprise vers les salariés.

En particulier, les éléments qui nous ont été communiqués, souvent de grande qualité, devront être diffusés le plus rapidement possible aux salariés et explicités au management. Des éléments tels que les dates de reprise, les modalités pratiques pour l’entrée sur le centre avec un badge périmé, les repas, les transports CEA ou mutualisés, ou l’utilisation des toilettes doivent être précisés et communiqués rapidement aux salariés et mises sur le mini-site du CEA. En particulier, les élus demandent à connaitre la situation des salariés qui ne pourraient, faute de place, prendre place dans un car du service d’entreprise du CEA.

Compte-tenu des délais de communication aux travailleurs, les élus demandent également que les salariés des entreprises extérieures soient avertis au plus tôt des modalités pratiques de la reprise.

Livret d’accueil : les élus suggèrent de personnaliser les livrets, avec une ligne pour écrire son nom, pour ne pas les mélanger d’un salarié à l’autre.

# Mesures de prévention des risques

## Remarques de prévention des risques

Les mesures de prévention des risques sanitaires ont une place particulièrement importante dans le dispositif à mettre en place.

La mise en œuvre de la distanciation physique constitue un point majeur pour prévenir le risque de contamination ; dans cette logique, et par souci de clarté des consignes, la délégation du personnel recommande, dans toute la mesure du possible, la présence d’une seule personne par local. Elle recommande, de même, de limiter et aménager l’utilisation des open-space. Cela inclut la nécessité d’éviter le plus possible les réunions physiques.

Eu égard aux risques inhérents à l’utilisation des équipements partagés, elle recommande de porter une attention particulière aux poignées de porte, aux toilettes, aux tourniquets, aux ascenseurs et aux dispositifs à circulation d’air, pour lesquels les modalités doivent être communiquées aux salariés.

Les élus soulignent que la prestation de nettoyage devra être adaptée aux nouvelles conditions.

Le port du masque, en particulier, constitue une protection à la fois pour le porteur, mais surtout pour ses interlocuteurs ; la délégation du personnel se félicite que la direction ait prévu de fournir des masques aux salariés qui en font la demande ainsi qu’aux personnes sur site qui n’en n’auraient pas. En ce qui concerne leur utilisation, la responsabilité de chacun vis-à-vis des autres amène à recommander que son port soit la règle à l’exception des situations où son inutilité est manifeste (salarié seul dans un local).

Les élus recommandent que le mode de distribution en soit précisé, en effet pour certaines installations le Chef d’Installation n’est pas forcément la personne la plus proche.

Dans un souci de préservation de l’environnement et de minimisation des effets indésirables de l’utilisation des produits chimiques, les élus recommandent les méthodes de désinfection n’ayant pas d’effet secondaire sur la santé des salariés dès lors qu’elles sont agréées.

# RPS

Les RPS devront faire l’objet d’un suivi spécifique durant la phase de reprise d’activité en présentiel ; ce suivi concernera au premier chef les salariés ayant eu des surcharges de travail dans la période écoulée. Par ailleurs les représentants du personnel notent favorablement la recommandation d’une réunion hebdomadaire pour le maintien des collectifs de travail et demandent des dispositions de prévention supplémentaires. Ils demandent qu’une attention particulière soit portée aux conflits qui pourraient émerger du fait de la communication dégradée par le télétravail et, notamment par la hiérarchie, au fait de donner la motivation détaillée des décisions qui pourraient être source de discorde.

Les élus du CSE recommandent le suivi des RPS lors de la phase de reprise via la réalisation d’évaluation du stress par les SST et leur suivi par les CSSCT.

# Remarques sur le rôle des SST/LBM (message médical)

Les élus observent plusieurs différences entre les définitions ministérielles des « personnels à risque » et la déclinaison qui est envisagée par le message du SST.

Les élus ont pris bonne note et se félicitent des corrections annoncées en CCSSCT qui devraient permettre de s’assurer que les dispositions prévues recoupent, à minima, celles prévues par le décret paru récemment sur le sujet.

Par ailleurs, si les élus sont conscients que le CEA, en tant qu’employeur, ne saurait organiser des campagnes de tests de dépistage du CORONAVIRUS, ils notent que les services de santé au travail sont à même de les effectuer et de définir leur propre politique de test, indépendamment de l’entreprise.

Les élus recommandent que les SST préparent et présentent une politique de test du CORONAVIRUS.

Les élus s’interrogent, de même, sur la préconisation de la fiche « Mesures de sécurité sanitaire mises en place », notamment sur une politique qui consisterait à reporter la prise en charge d’un salarié présentant des symptômes sur la médecine de ville. Les élus demandent quelle est la position des SST sur les prérogatives qui ont été récemment conférées aux SST par les décrets, et reprennent les questions posées par la SST ?

Les élus recommandent la mise en place de protocole de prise en charge de salariés déclarant les symptômes sur un site, notamment en fonction de la proximité d’un SST et de la possibilité de mobiliser la FLS.

# Conclusion

Tout en étant conscients de la quantité de travail qu’ont demandé les documents transmis, les élus auraient souhaité participer en amont à l’élaboration du plan de reprise d’activité.

En conclusion, la délégation du personnel au CSE Paris-Saclay insiste une nouvelle fois sur l’importance de la prise en compte des réalités locales pour assurer la prévention des risques liés à la situation sanitaire.

Ils recommandent donc d’écouter et de faire remonte le point de vue des salariés sur l’organisation des processus de déconfinement dans leur installation.

Les élus du CSE reprennent également à leur compte l’ensemble des demandes, recommandations et alertes indiqués sur le document « Observations et recommandations des RP des CSSCT Saclay et Fontenay-Evry en vue de l’avis motivé des élus du CSE Paris-Saclay sur le projet de Plan de Reprise progressive des Activités de l’établissement Paris-Saclay et de ses annexes, étudiés lors de la séance commune des CSSCT du jeudi 13 mai 2020 » transmis par les CSSCT.